

Camille Esmein-Sarrazin, *La Fabrique du roman classique. Lire, éditer, enseigner les romans du XVII^e siècle de 1700 à 1900*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le XVII^e siècle », 2023
EAN : 9782406150398.

EXTRAITS DE L'INTRODUCTION

[...]

Le genre du discours critique

[...]

Pour qui s'intéresse aujourd'hui au roman de l'âge classique et cherche à en étudier les particularités, les discours critiques des siècles suivants fournissent ainsi un matériau privilégié¹. Les textes théoriques contemporains des romans, entre apologie et poétique, cèdent la place ultérieurement à des formes de discours variées. Il y a là à la fois un support et un matériau pour l'histoire des lettres, qu'il faut aborder en s'interrogeant sur les présupposés de tels discours : ils mettent en avant des autorités et même des idoles, ils dénoncent au moins autant qu'ils encensent. L'un des types de discours les plus instructifs, les tableaux de la littérature, devient un genre à part entière, bien distinct des histoires littéraires. Il est d'autant instructif pour cette enquête qu'il traverse toute la période retenue, représentant une sorte de pont entre XVIII^e siècle et XIX^e siècle.

Le discours critique dans son ensemble, en dépit de sa variété et de la diversité de ses objets, est porté par des critiques et par des historiens, certains textes réunissant ces deux approches. Il est traversé par quelques grandes questions – la constitution du corpus, l'appréciation des récits, les valeurs qu'on peut leur attribuer, soit du fait de leur influence ou de leur fortune, soit du fait de leur adaptation à un public distant d'un siècle ou deux. La question de la lisibilité, qui parcourt les deux siècles mais se trouve formulée différemment selon les auteurs et les courants, est omniprésente. Parmi les catégories qui permettent d'analyser ces discours – qu'elles soient stylistiques, esthétiques ou culturelles –, il faut distinguer celles qui sont endogènes et contemporaines des romans (la vérité et la vraisemblance, la régularité) et celles qui, quoique exogènes ou rétrospectives, semblent nécessaires. Il s'agit de concepts construits par l'histoire littéraire (la lisibilité, la valeur) mais aussi de notions qui ne sont pas toujours définies de la même manière et ne regroupent pas nécessairement les mêmes auteurs ou œuvres (le baroque, la préciosité, le classicisme).

Empan chronologique et périodisation : 1700-1900

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, les critiques envisagent et traitent très différemment la littérature du XVII^e siècle, tout particulièrement le roman. Aussi l'empan retenu pour cette enquête sur la réception et l'actualisation du roman de l'âge classique est la période 1700-1900. L'unité de cette période tient à la permanence de certaines interrogations sur la littérature. Mais au-delà de cette unité, bien des dissemblances apparaissent en ce qui concerne la conception et l'usage de la littérature. La rupture qu'est la Révolution française explique peut-être le passage d'un rapport aux belles-lettres à un autre : le premier est encore assez proche de celui qui a cours au XVII^e siècle, le second présente une forme de nostalgie (qui apparaît dans le discours sur le roman chez Cousin ou chez Roederer, lesquels cherchent à faire revivre une société

¹ L'état des lieux proposé dans *Œuvres et critiques* sous le titre *La Réception du roman français du XVII^e siècle en France de 1660 à 1789* (*Œuvres et critiques*, vol. XII, n° 1, 1987) fait le point sur le rôle joué par certains auteurs (Prévost, Diderot, Lenglet-Dufresnoy), mais également sur le rôle joué par l'*Encyclopédie* ou encore par plusieurs mémorialistes.

disparue et très éloignée de la leur) ainsi qu'un souci de l'instruction qui implique de figer le canon des auteurs à enseigner.

[...]

Des tableaux de la littérature à l'histoire littéraire

Les premiers tableaux de la littérature, à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, notent le changement de goût et de mode introduit par les récits de Lafayette, suivant en cela le parti-pris critique qui a fait parler de « tournant des années 1660 ». Ce jugement est omniprésent au cours du XVIII^e siècle et apparaît même comme une donnée objective du discours sur la littérature. Les *Trois siècles de la littérature française* de Sabatier de Castres dont le sous-titre est *Tableau de l'esprit de nos écrivains depuis François I^{er} (1772)*², inaugurent la forme des *Tableaux de la littérature* qui connaîtra un grand succès par la suite et tout au long du XIX^e siècle. Non seulement le travail de Sabatier de Castres est fréquemment mentionné, mais un *Abrégé* en est publié en 1821, ce qui contribue à faire des *Trois siècles* la principale référence en matière d'histoire littéraire dans ce début de XIX^e siècle³. Durant cette période, on assiste à l'« édification du siècle de Louis XIV » ainsi qu'à une forme de « lutte des siècles » entre le Grand Siècle et les Lumières⁴.

Le grand bouleversement provoqué par l'histoire littéraire, la révolution même qu'entraîne sa pratique, tiennent au fait qu'elle ne regroupe plus les grands auteurs par une approche stylistique ou rhétorique, comme le faisaient les manuels de rhétorique puis les cours de belles-lettres. Le classement par siècles, par générations et par courants littéraires propose des regroupements et des connexions mais également une contextualisation d'ordre politique, social et littéraire. Pour la première fois, les auteurs sont réunis selon leurs milieux et ordonnés par siècles. Cela est d'autant plus marquant en ce qui concerne le XVII^e siècle que cette période littéraire semblait « réservée à la rhétorique et aux poétiques » : délaisser une telle approche au profit d'une étude des auteurs et des œuvres semble donc bien délicat⁵. Par ailleurs, la mise en relation de la biographie et de la création, donc l'influence de l'homme sur l'œuvre, modifient profondément l'approche des textes – notamment chez Sainte-Beuve qui cherche avec obstination à réunir création littéraire et ancrage social⁶. [...]

[...]

Boileau et le canon

Boileau joue un rôle majeur dans cette histoire du roman, et plus précisément dans la fabrication du roman classique. Il ne s'agit pas tant de ses écrits en eux-mêmes que de la figure de Boileau telle que le discours critique la représente. [...] Au cours des périodes qui lui font suite, le « Siècle de Louis XIV » prend forme à travers quelques auteurs dignes de le représenter⁷. [...]

Que deviennent ces palmarès ultérieurement ? La plupart du temps, lorsqu'est évoquée la littérature de l'âge classique, le roman n'est que peu ou pas du tout envisagé, « l'invention

² A. Sabatier de Castres, *Les Trois siècles de la littérature française ou Tableau de l'esprit de nos écrivains depuis François I jusqu'en 1773*, Amsterdam, De Hansy, 1774 [1^{re} éd. 1772], 4 vol.

³ A. Sabatier de Castres, *Abrégé des trois siècles de la littérature française, ou Tableau de l'esprit [...]*, Paris, C. Painparré, 1821. Cet ouvrage reprend les principales idées du précédent dont il supprime les indications bibliographiques (histoire éditoriale, questions d'attribution).

⁴ E. Tabet, *Chateaubriand et le XVII^e siècle. Mémoire et création littéraire*, Paris, H. Champion, 2002, p. 123.

⁵ L. Fraisse, « La littérature du XVII^e siècle chez les fondateurs de l'histoire littéraire », *XVII^e siècle*, 2003, n° 218, p. 4-5 et 9.

⁶ Voir D. Denis, « Pour un Sainte-Beuve : la littérature galante, de l'histoire littéraire à l'analyse de discours », *Œuvres et critiques*, Francke/Narr, 2016, XLI (1), n° 1, p. 73-84 : le critique « vise aussi, voire surtout comme il s'en explique à l'occasion de telle ou telle étude, à en restituer patiemment le milieu d'élaboration, fût-ce au prix de l'accent mis sur la dimension biographique que Proust devait s'employer à récuser vigoureusement, au nom de l'irréfragable partition entre moi extérieur et moi créateur » (p. 75).

⁷ Voir E. Mortgat-Longuet, *op. cit.*

des classiques » pouvant faire l’impasse sur ce genre⁸. Cela signifie-t-il qu’il ne reste rien de cette vogue au XIX^e siècle, que le phénomène même soit tombé dans l’oubli ? Brunetière juge que le roman héroïque a détourné le genre de sa « vocation véritable », et que seule l’action conjointe des classiques, Molière, Boileau, Racine, Pascal, permit aux romanciers de la génération suivante de lui faire retrouver cette vocation. [...] On voit là combien le regard rétrospectif posé sur le genre oriente la lecture qui en est faite et la sélection des œuvres, mais également combien la question du canon est liée à la définition du *classique*. [...]

Le cas Lafayette

Le statut de Lafayette dans le discours critique, quoique singulier, apparaît dès la publication des premiers récits, par l’écho critique qui leur est fait et le débat qu’ils suscitent, comme un observatoire particulièrement sensible de problèmes qui touchent au genre romanesque dans son ensemble. En effet, la question de l’auctorialité de Lafayette, dont l’œuvre fut rarement signée et qui a fait l’objet de récritures et de remaniements importants, et, plus que la réception, la réappropriation de cet auteur, en fait un cas d’espèce significatif. Son œuvre ouvre sur des questions centrales pour envisager la notion d’auteur dans la première modernité, mais aussi pour appréhender la formule même de « siècle de Louis XIV ».

[...]

L’appropriation de l’œuvre de Lafayette ne s’arrête pas à cette interrogation sur l’auctorialité, mais relève du réinvestissement puisque les récits font l’objet de résumés ou de listes d’extraits, et concerne plus particulièrement *La Princesse de Clèves*. Les premiers lecteurs de Lafayette firent la part belle à ce texte mais ne furent pas sans saluer la parution des autres récits. En revanche, les siècles suivants réservent un statut unique au roman de 1678, qui, en « Joconde » des lettres françaises⁹, intrigue au point d’éclipser le reste de l’œuvre de la romancière et dont on fait peu à peu une exception française.

Historiographie et construction du classicisme

« Qu’est-ce qu’un classique ? », s’interrogeait Alain Viala à la suite de Sainte-Beuve, en montrant que plusieurs éléments étaient nécessaires à sa définition : la notion de modèle ; la capacité à être enseigné dans les classes ; l’époque de Louis XIV¹⁰. La plupart des études qui, depuis les années 1980, se penchent sur le classicisme, ne se cantonnent pas à la formulation de la poétique de cette période de la littérature, mais mettent les auteurs des années 1650-1690 en lien avec le regard qu’ont porté sur eux les historiens, les critiques ou les auteurs des siècles suivants, tout particulièrement du XIX^e siècle. Autrement dit, ils lient l’histoire littéraire proprement dite et la fabrique de celle-ci. [...]

L’historiographie du XVII^e siècle nécessite en effet de s’interroger sur la définition des notions de classique et de classicisme et de croiser les perspectives – littéraire, mais aussi historique et épistémologique – pour cerner le rôle des critiques littéraires, mais aussi des programmes d’enseignement, dans la constitution du canon tel qu’il peut être défini par l’histoire littéraire. Entre invention et sanctuarisation des classiques, l’usage des textes et des auteurs influe sur leur statut tout au long du XIX^e siècle¹¹. On voit là combien cette catégorie de l’histoire littéraire est redevable d’une historiographie idéologiquement orientée : elle est

⁸ Voir S. Zékian, *L’Invention des classiques*, op. cit. De manière symptomatique, l’auteur ne mentionne aucun romancier : Lafayette, Urfé, les Scudéry, Gomberville sont absents de l’index, tout comme les auteurs aujourd’hui peu connus, mais qui connurent un grand succès éditorial à leur époque (Gomberville, Nervèze, des Escuteaux, Sorel) ; Fénelon y apparaît, mais non pour son œuvre fictionnelle.

⁹ L’expression est de Maurice Laugaa (*Lectures de Mme de Lafayette*, Paris, A. Colin, 1971, p. 6).

¹⁰ A. Viala, « Qu’est-ce qu’un classique ? », dans *Qu’est-ce qu’un classique ?*, dir. A. Viala, *Littératures classiques*, 1993, n° 19, p. 11-31. Voir Ch.-A. Sainte-Beuve, « Qu’est-ce qu’un classique ? », *Le Constitutionnel*, 21 octobre 1850, p. 42.

¹¹ Voir S. Zékian, *L’invention des classiques*, op. cit., p. 14, 24 et passim.

construite par la réception, et cette construction repose sur une alternance de mythe et d'histoire¹². [...]

Enfin la nature du classicisme est par essence duelle au point qu'on a pu en étudier les « deux esthétiques », le terme – « générique et normatif » – servant à la fois à désigner et à évaluer¹³. De plus, un ensemble de contradictions internes peuvent être repérées : l'adhésion à la « norme », c'est-à-dire la soumission à un ensemble de règles poétiques, et la mise à l'honneur de la « valeur » des œuvres qui tient plutôt qu'à leur respect de cette norme à leur beauté particulière, est la principale tension qui sous-tend une opposition plus discrète entre imitation, aussi objective que possible, de la nature et expression subjective d'une personnalité singulière¹⁴. Cette tension est présente dans la plupart des questionnements que le discours sur le roman soulève : influence, valeur, régularité, lisibilité et moralité.

Réception, appropriation, actualisation

La réception du roman de l'âge classique consiste à la fois en une appropriation du corpus, en un réinvestissement (si on pense aux éditions remaniées, abrégées ou présentées sous forme d'extraits) et plus précisément en une actualisation, puisqu'il s'agit de moderniser le corpus romanesque sélectionné pour le rendre conforme au goût du public un ou deux siècles après sa première publication. Une telle actualisation entraîne un questionnement sur les notions d'autorité et de style d'auteur, et touche à l'histoire du livre et de l'édition mais également à l'histoire littéraire. Il s'agit de voir de quelle manière des auteurs postérieurs sont tributaires de ce corpus et ce qu'ils en conservent, et plus largement d'examiner ce qui en est retenu, avec quel degré de fidélité ou au prix de quel travestissement. [...]

La présente enquête porte sur le réinvestissement du genre romanesque tel qu'il est élaboré au XVII^e siècle et sur la définition du roman qui en résulte ; l'abandon durant les siècles suivants de la plupart des formes alors pratiquées et de presque tous les auteurs au profit de quelques noms et de quelques titres considérés comme les seuls représentants du roman classique construit une image rétrospective partielle de ce que furent les pratiques de ce genre. En effet, *La Princesse de Clèves* semble séduire et intriguer les lecteurs au point d'éclipser tous les romans de son siècle, y compris ceux qui furent des *best-sellers*. [...] Relevant de l'histoire littéraire et de l'histoire des formes, ce questionnement sur le point aveugle que constitue le roman dans l'élaboration de l'histoire littéraire et de l'invention du classicisme permet d'ouvrir une enquête sur l'écriture et l'actualisation du roman du XVII^e siècle. Cette enquête s'inscrit à la fois dans la lignée de travaux sur la notion d'auteur dans la première modernité¹⁵ et dans celle de recherches sur la construction de la notion de classicisme¹⁶.

Lafayette nous a paru pouvoir être un observatoire pour enquêter sur des questions qui restent ouvertes et qui concernent le genre romanesque dans son ensemble. Ce genre, dont on situe communément la naissance au XVII^e siècle, résiste à la manière dont on construit le classicisme. Le paradoxe est en effet que ce siècle, que l'on dit avoir vu naître le roman moderne, n'est pas considéré ultérieurement comme le siècle du roman, mais comme celui du

¹² A. Génétiot, *Le Classicisme*, Paris, PUF, 2005, p. 10-40.

¹³ P. Dandrey, « Les deux esthétiques du classicisme français », *Littératures classiques*, n° 19, 1993, p. 145-170. Voir également J. Rohou, *Le Classicisme (1660-1700)*, Rennes, PUR, 2004, p. 7-9.

¹⁴ P. Dandrey, art. cit., p. 169.

¹⁵ A. Viala, *Naissance de l'écrivain*, Paris, Éditions de Minuit, 1985 et H. Merlin, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

¹⁶ Voir S. Zékian, *L'Invention des classiques*, op. cit. ; *Un Siècle de Deux Cents Ans ? Les XVII^e et XVIII^e Siècles : Continuités et Discontinuités*, dir. J. Dagen et Ph. Roger, Paris, Desjonquères, 2004 ; E. Mortgat, « Du siècle d'Auguste au Siècle de Louis XIV : quelques réflexions sur le concept de siècle du début du XVII^e siècle à Voltaire », *Voltaire et le « Grand siècle »*, dir. J. Dagen et A.-S. Barrovecchio, Oxford, Voltaire Foundation, *SVEC*, 2006, n° 10, p. 97-116 ; B. Guion, « Langue et nation : l'invention du "Siècle de Louis le Grand" », *Langues et nations (XIII^e - XVIII^e siècles)*, *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 36, 2012, p. 347-363.

théâtre, celui des moralistes, ou encore comme le « siècle de saint Augustin »¹⁷. Pourquoi le roman constitue-t-il une difficulté pour les théoriciens ou les historiens du classicisme ? Pourquoi ce silence à son propos ? Le genre romanesque, véritable laboratoire, lui aussi, permet de soulever des questions théoriques sur l'élaboration de l'histoire littéraire et sur la construction des formes littéraires au-delà d'une époque donnée.

¹⁷ Voir Ph. Sellier, *Port-Royal et la littérature II. Le siècle de saint Augustin, La Rochefoucauld, Madame de Lafayette, Sacy, Racine*, Paris, H. Champion, 2000.